

RAPPORT DE CONTRÔLE

2019

CONCESSIONS

ÉLECTRICITÉ

GAZ

TCCFE

(Taxe communale sur la consommation finale d'électricité)



EDITO

L'année 2019 a été particulièrement riche en événements avec des conséquences sur le service public de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés.

Sur le plan législatif, il convient de souligner la promulgation le 8 novembre 2019 de la loi relative à l'énergie et au climat qui notamment réduit les critères d'accès aux tarifs réglementés de vente de l'électricité et impose l'installations de panneaux solaires sur les nouveaux entrepôts, supermarchés et ombrières de stationnement.

Trois épisodes climatiques intenses privant d'électricité de nombreux usagers ont ponctué l'année 2019 : le 1^{er} juillet par l'effet des orages, les 14 et 15 novembre avec un épisode de neige collante et le 20 décembre par des vents violents. L'épisode de neige de novembre 2019, d'une ampleur inédite soulignée nationalement, sera sans doute à l'origine d'un temps moyen de coupure jamais atteint en Isère depuis la création du syndicat en 1994.

TE38 s'emploie à anticiper et accompagner les conséquences de ces événements impactant la vie quotidienne des usagers et celle des collectivités publiques consommant de l'énergie électrique.

Cela se traduit par des actions engagées en 2020 de recensement de nouveaux besoins pour l'achat d'électricité, et d'élaboration d'un programme de travaux de renforcement volontaire de plus d'1 M€ sur les secteurs impactés par les intempéries de novembre 2019.

Enfin, l'année 2019 aura surtout été marquée en décembre par la signature du nouveau contrat de concession avec ENEDIS et EDF engageant TE38 pour 30 ans. Cet accord marque une nouvelle ère dans la gestion de ce service public essentiel avec en particulier des mécanismes de co-construction, de suivi des programmes d'investissement et d'atteinte de valeurs repères donnant à TE38 un rôle de prescripteur en matière de travaux sur le réseau au côté d'ENEDIS.

Juillet 2020

Bertrand LACHAT

Président de TE38

Vice-président de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)



SOMMAIRE



Les faits marquants [3]



Périmètre et spécificités de la concession électricité [7]



Le patrimoine technique [8]



La qualité de l'électricité [12]



Les investissements et la maintenance [14]



Les services aux usagers ENEDIS [16]



Le service public de fourniture EDF [18]



Les données financières et comptables [19]



Nouveau contrat de concession [22]



Synthèse et perspectives [23]

LES FAITS MARQUANTS EN 2019



Installation de nichoirs
par la LPO Isère
à St Jean d'Hérans



Audit LINKY



Violent orage
53 766 usagers coupés



Signature convention
article 8
ENEDIS-SEDI



25 ans du SÉDI
Le SÉDI devient TE38 !



Episode de neige collante
164 913 usagers impactés



et



Tempête Elsa
33 523 usagers
impactés



2019

2020



Adhésion Ste Marie
d'Alloix



Réponse TEARA consultation
CRE procédures
raccordement en électricité



Foire de Beaucroissant
Signature convention centrale
villageoise BeeWatt avec Enedis-
SEDI-Bière Isère Communauté

Loi relative à l'énergie et au climat
*Nouveaux critères d'éligibilité aux
tarifs réglementés pour les clients
non résidentiels*



et



Congrès des maires
Signature de conventions PCAET
entre TE38, Enedis,
Vals du Dauphiné, et Bièvre Isère
Communauté



Nouveau contrat
concession
EDF-Enedis-TE38



L'ANNÉE 2019 A ÉTÉ RYTHMÉE PAR DES TEMPS FORTS DE L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE :

- La poursuite des négociations locales avec les interlocuteurs territoriaux Enedis et EDF pour renouveler le contrat de concession selon le modèle national défini par la FNCCR-France Urbaine-Enedis et EDF.

 Le **nouveau contrat de concession a été approuvé à l'unanimité** lors du conseil syndical du **9 décembre 2019** et est entré en vigueur au 31 décembre 2019 pour une durée de 30 ans. Parmi les avancées, ce contrat prévoit davantage de concertation sur les investissements réalisés par Enedis. Pour le premier plan pluriannuel des investissements (PPI), Enedis s'est engagé à investir 38 millions d'euros entre 2020 et 2024, principalement sur la sécurisation vis-à-vis notamment des risques climatiques.

- L'accès à de nouvelles données de contrôle telles que la localisation des incidents sur la moyenne tension, des données sur les productions raccordées sur la basse tension (nombre, type ..) et des précisions sur la description des travaux d'investissements sur les réseaux permettant de mieux suivre les mouvements patrimoniaux de la concession.

L'exploitation de ces nouvelles informations nécessite cependant d'être consolidée sur les prochains exercices.

L'accès à l'opendata d'Enedis permet d'avoir des données de référence sur les concessions à l'échelle nationale.

- Des **incidents climatiques** (orages, vents violents, neige) qui ont fortement sollicité les réseaux.

 Le **1er Juillet 2019**, un orage violent entraînant des chutes d'arbres a causé 51 incidents impactant 53 766 usagers.

 Dans la nuit du **14 au 15 Novembre 2019**, de fortes chutes de neige ont provoqué 114 incidents HTA et impacté 164 913 usagers. Le réseau de transport alimentant les postes source a également été touché. Les manœuvres ont été fortement contraintes par la perte de plusieurs relais GSM. Les zones les plus touchées sont presque les mêmes qu'en 2013 et avaient été identifiées comme zones prioritaires dans le Schéma Directeur des Investissements inscrit dans le nouveau contrat.

 Dans la nuit du 20 décembre 2019, des vents violents ont entraîné 33 incidents sur le réseau HTA et impacté 33 523 usagers.

Suite à ces intempéries, un courrier signé par le Président de TEARA a été adressé aux directeurs régionaux d'Enedis concernant les attentes concrètes des AODE en matière de communication lors des crises.



L'ACTIVITÉ DE CONTRÔLE S'EST ARTICULÉE AUTOUR DE MOMENTS FORTS :

- 12 FEV.** La restitution des missions de contrôle de distribution et de fourniture d'électricité aux membres de Territoire d'Energie Auvergne Rhône-Alpes (TEARA). Elle a eu lieu le 12 février 2019 dans les locaux de TE38, coordonnateur du groupement de commandes des 13 syndicats Auvergne Rhône-Alpes. Elle est l'occasion de partager les analyses et de définir les actions communes sur les prochains exercices.
- 9 AVR.** Un audit spécifique sur le déploiement du compteur Linky avec les experts-métiers d'Enedis le 9 avril 2019.
- 1 JUIL.** La présentation du compte rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) aux membres du bureau syndical le 1er juillet 2019. Après échanges avec les concessionnaires, une délibération actant les points de satisfaction, d'attention et les manquements a été votée au comité syndical le 9 décembre 2019.
- 9 DEC.**
- 19 SEPT.** Un audit de la concession électricité sur la partie distribution avec Enedis et fourniture aux tarifs réglementés de vente EDF le 19 septembre 2019.



Ouverture de l'audit de la concession électricité



Journée de restitution TEARA

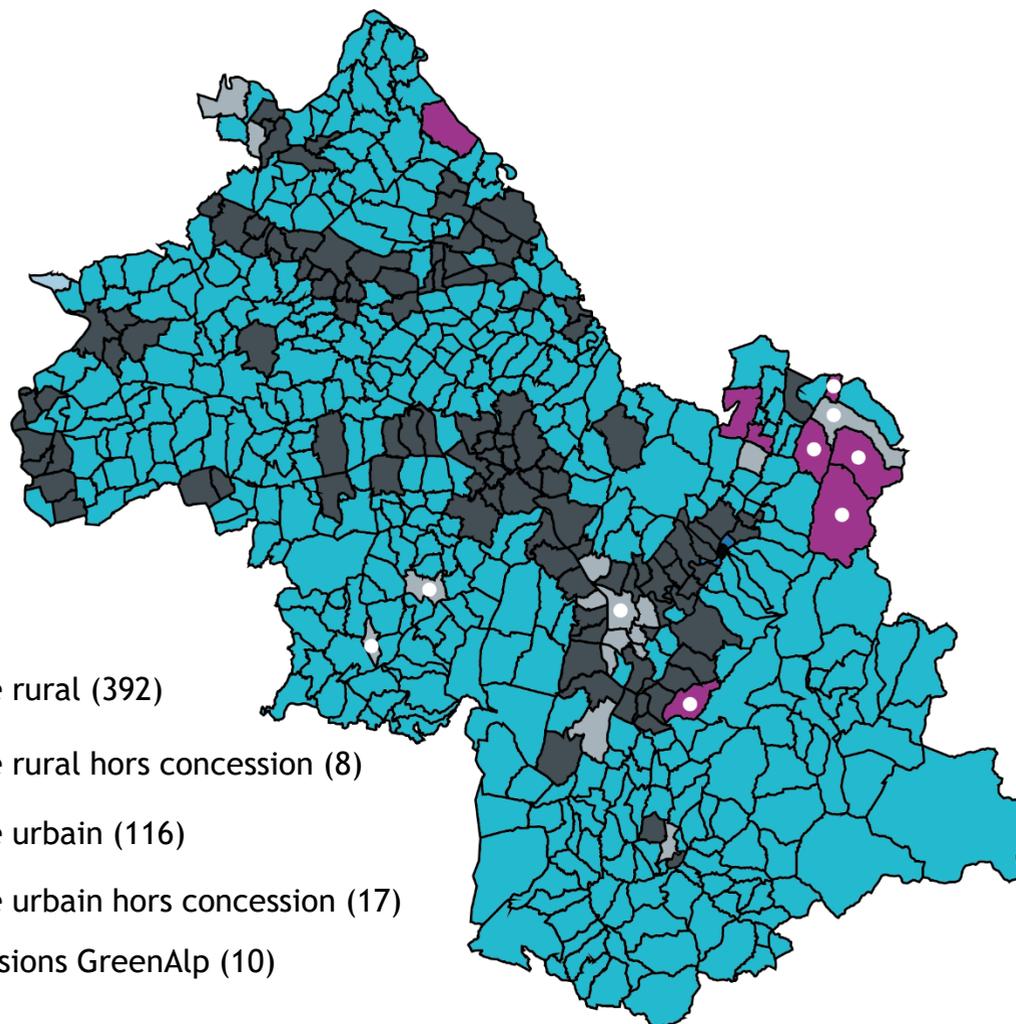
Le contrôle se déroule aussi tout au long de l'année grâce aux échanges des agents assermentés avec les concessionnaires sous forme de courriers, mails et réunions. De plus, le contrôle continu permet de répondre aux sollicitations des communes et intercommunalités. En 2019, TE38 a été sollicité par ses communes adhérentes sur les déploiement du compteur Linky, la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente et les déplacements d'ouvrage.



PÉRIMÈTRE ET SPÉCIFICITÉS DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ 2019



Le **contrat de concession signé le 29 décembre 1994** reste en application sur l'exercice 2018. Il prendra fin le **31 décembre 2019** avec l'entrée en vigueur du nouveau contrat de concession. Le service public concédé distingue l'activité de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité confiée à Enedis et l'activité de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente aux clients raccordés au réseau public de distribution confiée à EDF. Le nombre de communes en concession est de 490 communes ou **508 communes « historique »** en comptant les 34 communes déléguées au sein de 15 communes nouvelles.



DES SPÉCIFICITÉS :

- 392 communes sont classées en régime rural d'électrification c'est-à-dire éligibles aux aides du CAS-FACÉ pour réaliser des travaux sur les ouvrages de distribution. 116 communes sont classées en régime urbain.
- Les communes d'Allemont et de Crêts en Belledonne ont conservé la compétence d'autorité organisatrice de la distribution sur une partie de leur territoire et concédé la gestion du service public sur ces territoires à GREENALP.
- 3 directions régionales d'Enedis exploitent le réseau : pour la concession TE38, la direction régionale Alpes gère 414 communes, la direction régionale Sillon Rhodanien gère 92 communes et la direction régionale Haute-Alpes gère 2 communes au sud du département.



LE PATRIMOINE TECHNIQUE

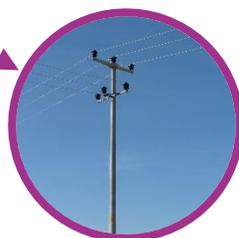


LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION AU 1^{ER} JANVIER 2020

56 postes sources alimentent la concession dont 38 sur le territoire de TE38



10 140 installations de production
Dont 10 044 d'origine photovoltaïque

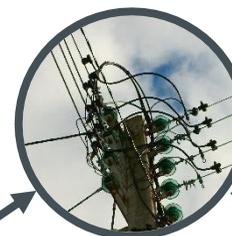


8 177 km de réseau HTA
Dont 49% en souterrain
480 départs HTA
Âge moyen : 30 ans

10 946 postes de transformation HTA/BT



12 239 km de réseau BT
Dont 44% en souterrain
31 535 départs BT
Âge moyen : 37,8 ans



504 376 compteurs C5
181 071 compteurs Linky
4 020 concentrateurs

Hors concession

Dans la concession

Le patrimoine concédé, propriété des communes, est composé du réseau HTA (20 kV), du réseau BT (400V), de postes de transformation et d'appareils de comptage. La limite amont des ouvrages concédés se situe au niveau des postes sources et la limite aval se situe aux bornes avales du disjoncteur de branchement ou de l'appareil de sectionnement. Les compteurs communicants ainsi que les concentrateurs placés en amont du disjoncteur font partie des ouvrages concédés.



LE RÉSEAU HTA ET AMONT

😊 **56 postes source alimentent la concession** dont 38 sont situés sur le territoire de TE38. Ils hébergent **127 transformateurs HTB/HTA** et cumulent une puissance totale élevée de **3 881 MVA**, en augmentation de 3,5% en 1 an.

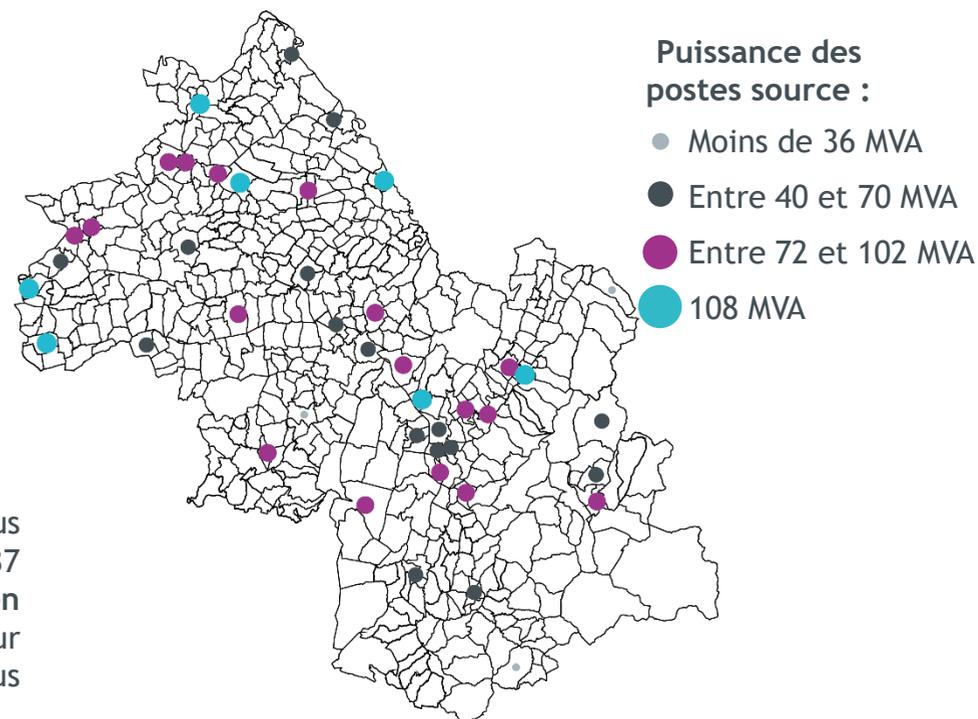
Le taux d'enfouissement du réseau HTA s'établit à 49% soit légèrement en-dessous de la tendance observée sur des concessions de densité d'usagers comparables (i.e. 62 usagers par km de réseau).

😊 Le **réseau en câble papier imprégné (CPI)**, siège de 10 fois plus d'incidents que le réseau en câble synthétique, n'est présent que sur 137 km du réseau, en diminution de 13 km sur un an. **La part de réseau en câble papier est de 1,7 %**. Néanmoins, il existe une incertitude de 25% sur la nature des câbles datés antérieurement à 1980 entraînant une sous représentation des CPI présents réellement.

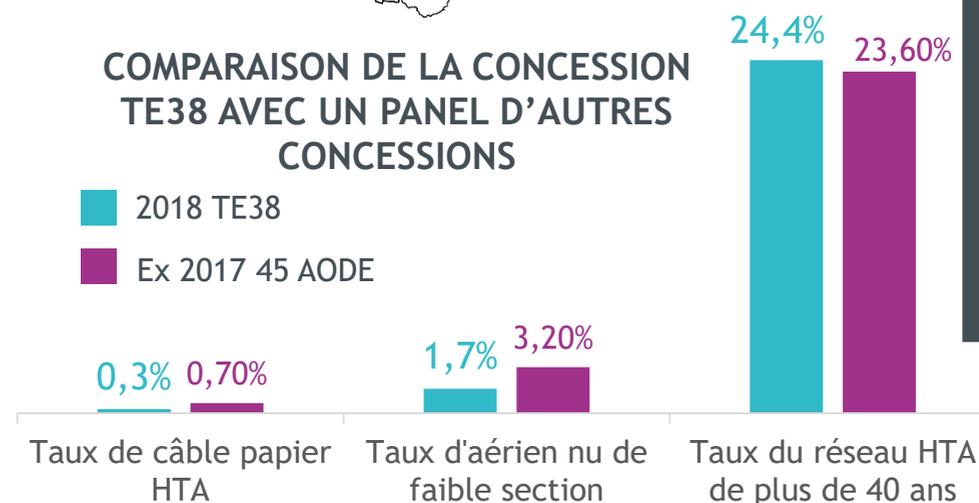
😊 Le **réseau aérien nu de faible section** n'est présent que sur 22 km, soit **0,3% du réseau HTA total**.

😞 Le **réseau aérien est en moyenne âgé de 39,5 ans**. La part du réseau HTA de plus de 40 ans est en augmentation. Il représente **24,4% du réseau HTA total**. Un renouvellement partiel des ouvrages HTA aérien les plus défaillants de plus de 25 ans est entrepris par le concessionnaire via un programme de maintenance lourde nommée **renovation programmée** (anciennement PDV). Cependant ce programme n'empêche pas le vieillissement du réseau aérien HTA.

LOCALISATION DES POSTES SOURCES



COMPARAISON DE LA CONCESSION TE38 AVEC UN PANEL D'AUTRES CONCESSIONS

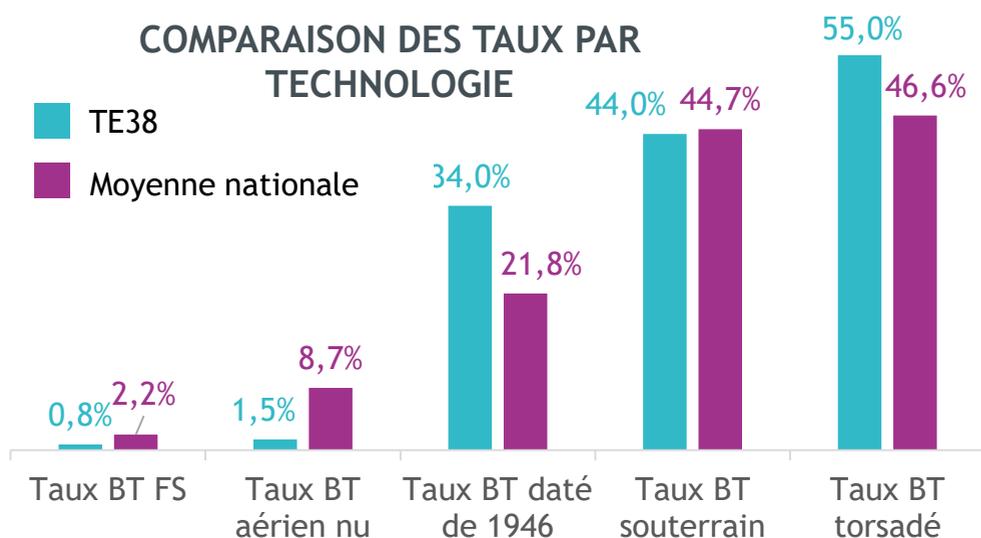


Le nouveau fichier de localisation des tronçons traités transmis cette année indique que depuis le début du programme PDV, 126 km de réseaux HTA aériens de la concession ont été traités. Plus précisément, 96 km ont fait l'objet de travaux (changements effectifs d'accessoires) et 30 km ont été fiabilisés suite au diagnostic sur le terrain. Néanmoins, il n'a pas été constaté de réduction des incidents sur le réseau HTA (3,8 inc./100 km). En outre, les éléments comptables transmis montrent des retards de traitement des immobilisations. TE38 sera vigilant pour obtenir a posteriori les impacts comptables de ce programme.

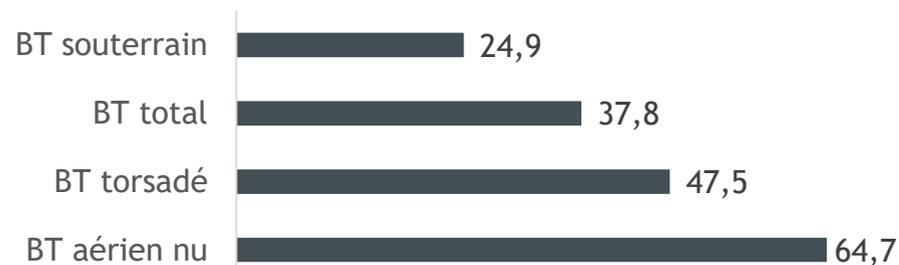
LE RÉSEAU BT

😊 Le **réseau basse tension (BT)** présent sur 12 239 km est composé à **98,5%** en technique souterraine ou aérienne torsadée et à **1,5 % en aérien nu**, ce qui lui confère une certaine **robustesse aux aléas climatiques**. De plus, parmi les technologies incidentogènes, le **réseau de faible section BT** est peu représenté sur la concession (0,8%).

Le **taux d'enfouissement du réseau BT** s'établit à **44%** en cohérence avec la tendance observée sur des concessions de densité d'usagers comparables (i.e. 42 usagers par km de réseau BT).



AGE MOYEN PAR TECHNOLOGIE DE RÉSEAU BT



L'inventaire technique est incomplet et conduit à des incertitudes quant à l'âge du réseau et au matériau. 34% du réseau est déclaré datant fictivement de 1946. TE38 ne peut suivre précisément l'âge du réseau. De même, TE38 ne peut contrôler la proportion de câble papier imprégné (CPI) et de câble à neutre périphérique qui sont les technologies les plus anciennes de pose de canalisations souterraines montrant des signes d'obsolescence. Enedis estime leur nombre à 36 km de CPI et 59 km de neutre périphérique.

Câble à isolation synthétique et neutre périphérique



Câble papier triphasé à gaine d'aluminium extrudée



(Source : ENEDIS)

LES POSTES DE TRANSFORMATION

Les postes HTA/BT sont au nombre de 10 946 avec 4 825 postes préfabriqués, 2 580 postes maçonnés et 3 540 postes sur poteau. Il reste 415 cabines hautes dont la moyenne d'âge est de 63 ans contre 34,4 ans pour l'ensemble des postes. Les postes abritent 11 049 transformateurs. 65% de ces transformateurs sont de génération 410 V autorisant des réglages de prises à vide de 0%, 2,5% et 5%.

☹️ A ce jour, **aucun inventaire des tableaux HTA et BT n'est communiqué** par le concessionnaire.



LES APPAREILS DE COMPTAGE



Parmi les 504 376 compteurs pour les usagers C5, ayant des puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA, 36% sont désormais des compteurs communicants Linky. Cela représente plus de 13,5 M€ immobilisés sur la concession.

TE38 a mené une **mission spécifique sur le déploiement des compteurs LINKY**. Une synthèse des résultats de cette mission par thématique est présentée au fil de ce rapport.

A fin 2018, **181 071 compteurs Linky** ont été déployés sur la concession, dont près de 108 000 durant l'année 2018. Ils ont été déployés principalement autour des communes de Grenoble et de Voiron. Les communes ayant le plus grand nombre de compteurs Linky sont Bourgoin-Jallieu (15 800), Voiron (12 000) et Meylan (10 600). Toutefois, 16 communes n'ont pas encore de compteur Linky sur leur territoire et 336 communes ont des taux de déploiement inférieurs à 5%.

ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DU TAUX DE COMPTEURS LINKY POSÉS



ÉVOLUTION DU NOMBRE ET DU TAUX DE COMMUNES POUR LESQUELLES LE DÉPLOIEMENT EN MASSE A DÉBUTÉ



Les concentrateurs Linky auparavant considérés comme des biens propres ont changé de qualification suite au nouveau modèle national de cahier des charges. Ils sont immobilisés cette année parmi les biens de la concession en tant que bien de retour pour une valeur de 1,3 M€.

Les poses de concentrateurs précèdent en moyenne de 3 mois le déploiement en masse des compteurs linky. A fin 2018, **4 119 concentrateurs** étaient installés, soit un ratio de 1 pour 44 compteurs Linky posés. Le taux de déploiement des concentrateurs dans les postes HTA/BT est de 37% par rapport au nombre de transformateurs HTA/BT.



ENEDIS n'a pas transmis l'inventaire technique des compteurs LINKY et des concentrateurs. TE38 n'a pas le détail sur les aspects techniques de ces ouvrages (génération de compteurs Linky posés (G1 ou G3), positionnement à l'intérieur ou à l'extérieur du logement...).



LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

La **continuité d'alimentation** est mesurée par le temps de coupure moyen par usager BT (critère B) et les nombres moyens de coupures longues, brèves et très brèves subies par les usagers.



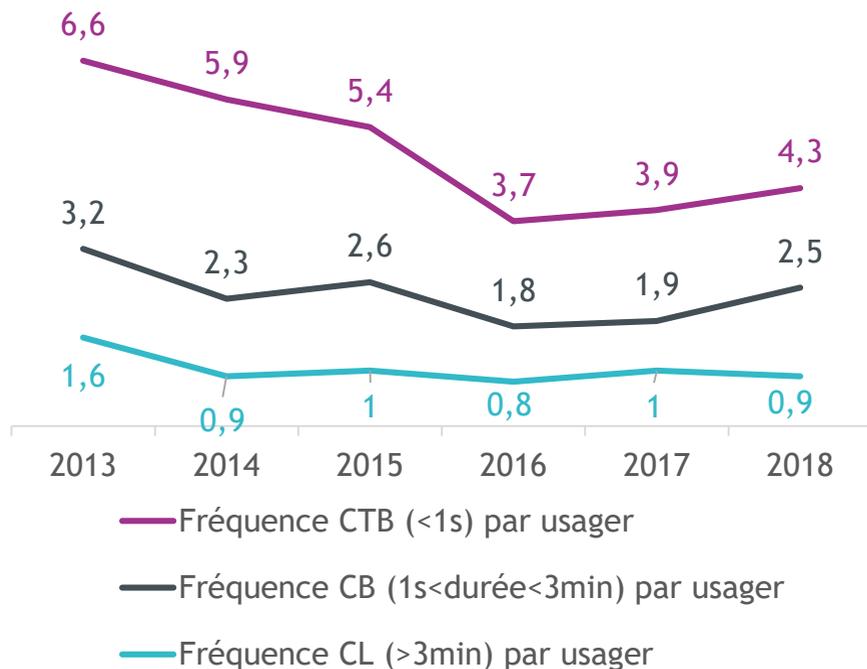
Taux d'usagers (BT et HTA) au-delà des seuils de continuité de fourniture : 1,87 %

inférieur au seuil de 5% défini par le décret qualité du 24 décembre 2007 et son arrêté (6 coupures longues, 35 coupures brèves et 13 heures de coupures cumulés)

Fréquence des coupures par usager

- Après plusieurs années de baisses, un retour à la hausse sur les coupures brèves et très brèves sur les 2 dernières années
- Des fréquences de coupures proches des moyennes nationales

FRÉQUENCE DE COUPURES LONGUES, BRÈVES ET TRÈS BRÈVES PAR USAGER

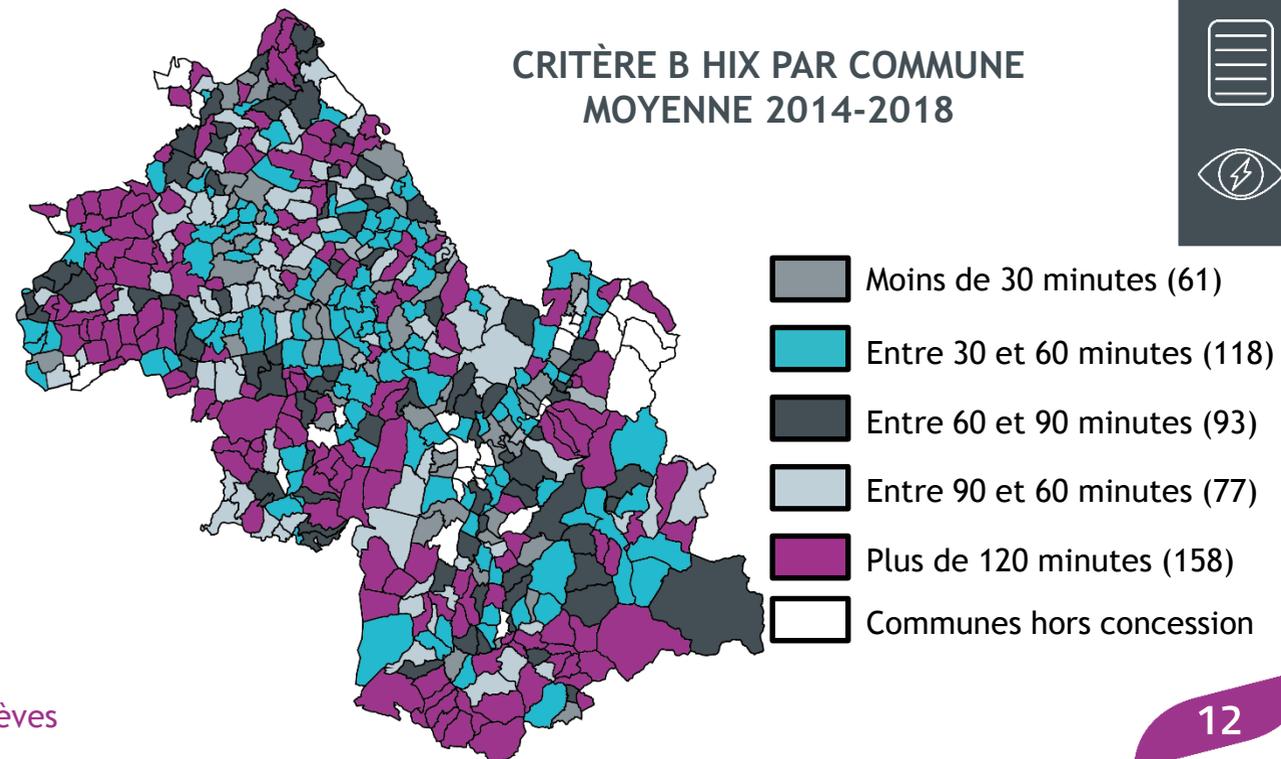


CL : coupures longues CB : coupures brèves CTB : coupures très brèves

☹ Le **critère B hors incident exceptionnels (HIX)** est de **74 minutes** et se situe **10 minutes au-dessus de la moyenne nationale**. A cette durée s'ajoute 6,9 minutes de temps de coupures liées aux incidents exceptionnels dont les fortes chutes de neige des 29 et 30 octobre 2018 qui ont coupé plus de 20 000 usagers de la concession.

La part des incidents HTA dans le critère B reste majoritaire avec 55% en 2018, soit 41 minutes de coupures. Les temps de coupures pour travaux HTA et BT sont de 17 minutes malgré un temps de coupure pour travaux évité autour de 12 minutes (*donnée 2016*) grâce aux travaux TST ou groupe électrogène mis en place lors des chantiers TE38 ou ENEDIS. Pour rappel, les temps de coupure pour l'installation des compteurs Linky ne sont pas pris en compte dans le calcul du critère B.

CRITÈRE B HIX PAR COMMUNE MOYENNE 2014-2018



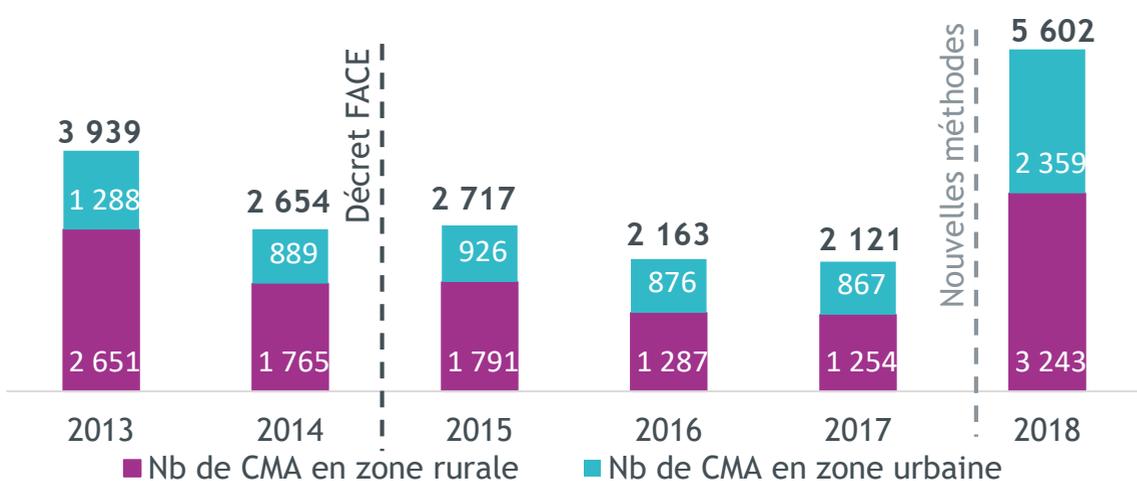
La **qualité de tension** traite des variations de la tension dans ou en dehors des plages tolérées (+/-10% autour de 230 V en monophasé) par les normes afin d'éviter que les appareils qui utilisent l'électricité ne dysfonctionnent.

Le gestionnaire de réseau dispose d'un outil de simulation des contraintes de tension sur le réseau BT et HTA qui tient compte du profil de charge et de l'éloignement des usagers le long du réseau, de la description des ouvrages et des ajustements de la tension opérés par certains organes présents sur le réseau HTA et BT.

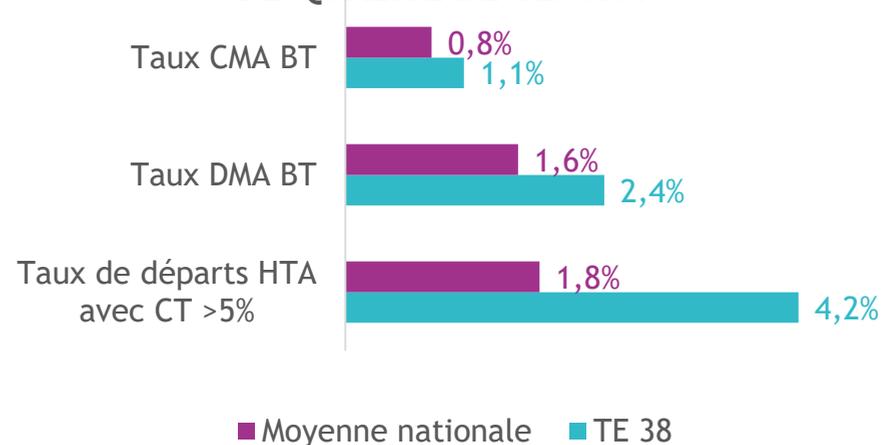
😊 En 2018, lors de la préparation de l'inventaire FACE 2019, le groupe de travail national associant ENEDIS, FNCCR et la DGEC a fait évoluer les méthodes de calcul : **amélioration de la précision des profils de charges** grâce au compteur LINKY et **prise en compte du réglage de la tension** en sortie de poste HTA/BT, abaissée de 2,5 %, en présence de producteur en aval d'un poste HTA/BT.

Ces changements de méthode demandés de longue date ont conduit à de fortes hausses avec une multiplication par 2,6 du nombre de clients considérés comme mal alimentés (CMA) passant de 2 121 en 2017 à 5 602 en 2018 et du nombre de départs mal alimentés (DMA) passant de 278 en 2017 à 742 en 2018.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CMA SELON LES ZONES



COMPARAISON DES TAUX DES INDICATEURS DE QUALITÉ DE TENSION



😞 **20 départs HTA** sont en contrainte de tension de **plus de 5%**. Les 2 départs RIVGAU du poste source Moirans et BERGER du poste source Salaise sont en contrainte de tension de plus de 7%.



LES INVESTISSEMENTS ET LA MAINTENANCE

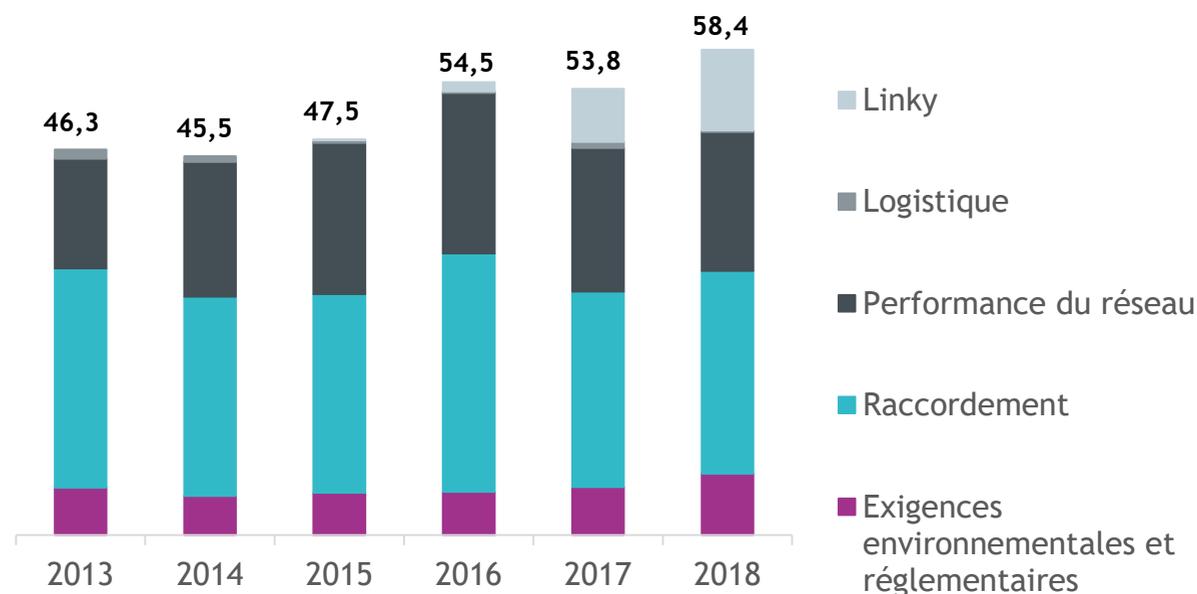


Les **dépenses d'exploitation** ou OPEX, de l'anglais « operational expenditure », comprennent les dépenses liées aux opérations d'élagage et les dépenses d'entretien et de maintenance hors élagage. Les dépenses OPEX diminuent depuis 2015 passant de 3 250 k€ en 2015 à **2 374 k€ en 2018**. Les montants dépensés sur les opérations d'élagage représentent 71 % de ces dépenses et sont stables par rapport à 2017 soulignant les efforts du concessionnaire sur ce point. Les longueurs traitées sont de 477 km et stables par rapport à 2017.

Les **dépenses d'investissement** ou CAPEX, de l'anglais « capital expenditure », sont composés des investissements d'ENEDIS et des investissements de TE 38, réalisés selon la répartition de la maîtrise d'ouvrage définie dans le cahier des charges de concession.

Les investissements d'ENEDIS sont en hausse depuis 10 ans sur la concession avec 58,4 M€ HT investis en 2018. Le concessionnaire a délibérément investi 24,4 M€, montant stable depuis 4 ans, auquel s'ajoutent 9,7 M€ pour le programme LINKY et 24,4 pour les raccordements. Ramené au nombre d'usagers, le montant des investissements délibérés est de 48 € par usager, montant légèrement inférieur à la moyenne nationale de 50 € par usager.

INVESTISSEMENTS ENEDIS EN MILLIONS € HT



La présentation des dépenses d'investissements a été modifiée dans le compte-rendu annuel du concessionnaire (CRAC) : ajout de détails des sous-catégories.

☹ Cependant le changement de présentation entre le CRAC 2017 et le CRAC 2018 a modifié les sous-catégories à l'intérieur des familles rendant **difficile le suivi de certaines catégories de dépenses** comme les renforcements et les moyens d'exploitation : la somme des renforcements de l'exercice 2017 affichés dans le CRAC 2018 ne représente que 66% de la somme des renforcements du CRAC 2017 (1,2 M€ sont passés des « renforcements » à la « modernisation »). De même, **les moyens d'exploitation 2017 affichés dans le CRAC 2018 ne représentent que 54% de ceux du CRAC 2017** (1,3M€ sont passés des « moyens d'exploitation » à la « sécurité et obligations réglementaires »). De plus, la catégorie indépendante LINKY a intégré la famille « Investissements pour l'amélioration du patrimoine ». **Cette dernière évolution peut biaiser la lecture sur les investissements propres aux réseaux** notamment ceux qui doivent permettre de contribuer aux atteintes d'objectifs de continuité et de qualité de fourniture.

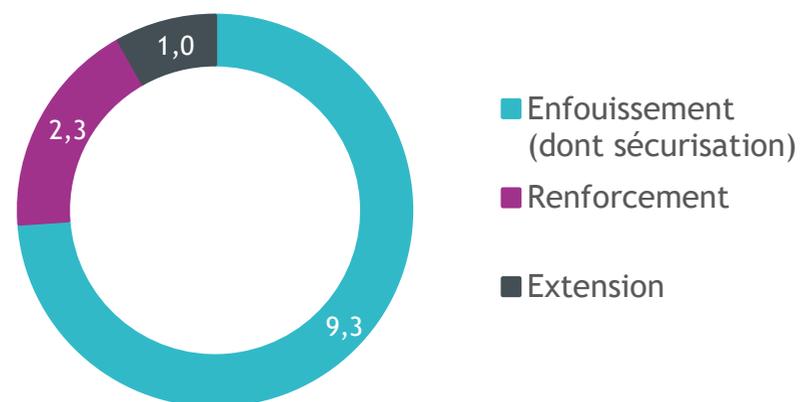
En outre, TE38 déplore l'insuffisance des données du fichier des dépenses CAPEX. Ce fichier n'est ni exhaustif ni formaté bien qu'il soit un élément essentiel pour contrôler le programme travaux du concessionnaire.

TE38 a poursuivi ses investissements sur son périmètre d'intervention définie dans le cahier des charges de concession. Au total **12,6 M€ HT ont été investis par TE38 en 2018** contre 11,7 M€ HT en 2017.

LE PÉRIMÈTRE SIMPLIFIÉ DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE TE38

Travaux sur le réseau basse tension et accessoirement moyenne tension	Enfouissement	Régime urbain et rural
	Renforcements / Sécurisations	Régime rural
	Extensions (publics et agricoles)	

INVESTISSEMENTS TE38 EN MILLIONS € HT



Plus précisément, 300 affaires TE38 ont été réceptionnées en 2018 : 49 extensions, 85 renforcements, 134 enfouissements et 32 sécurisations. Les travaux sous maîtrise d'ouvrage TE38 ont permis la pose de 91 km de linéaires et 30 postes HTA/BT.



LES SERVICES AUX USAGERS ENEDIS



LES USAGERS DE LA CONCESSION

511 837 usagers (+ 1,2%)

6 116 GWh distribués (-1,8%)

220 M€ de recettes

10 894 producteurs (+7%)

Dont 99% d'origine photovoltaïque

193 MVA de puissance totale

36% par installations hydrauliques

41% par installations photovoltaïques

23% par les autres types (déchets ménagers et assimilés)

😊 Le nombre de **raccordements en soutirage** est de **4 325**, en hausse de 3%. Le nombre de **raccordements en injection** est quant à lui de **906** soit en progression de 322 nouveaux raccordements montrant le dynamisme du territoire.

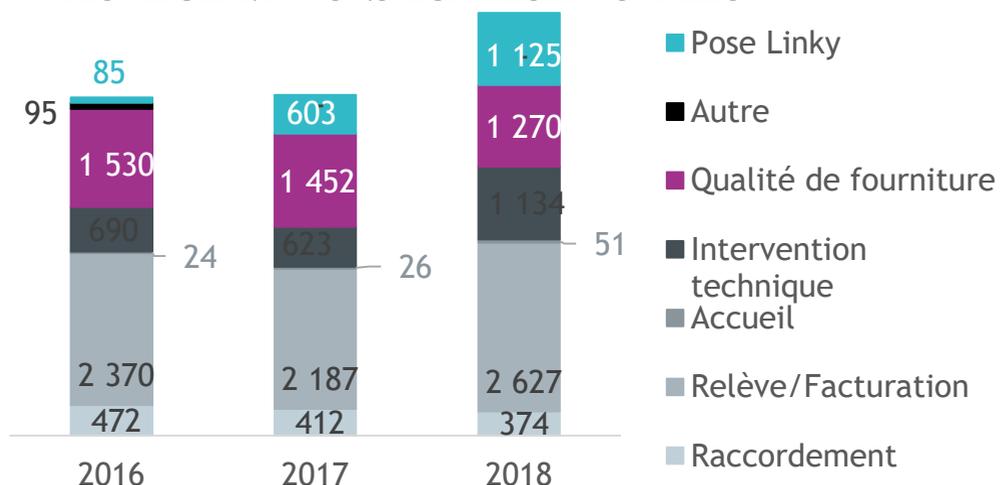
Le délai moyen d'envoi des devis de raccordement pour les injections est stable et s'est établi à 35 jours en 2018.

😊 En revanche, le **délai moyen de production des devis de raccordement en soutirage** a été divisé par 3 : 39 jours en 2017 contre 11 jours en 2018. Cela s'explique par une réorganisation de la procédure de production des devis. Ils sont désormais réalisés du bureau après complétude du dossier.

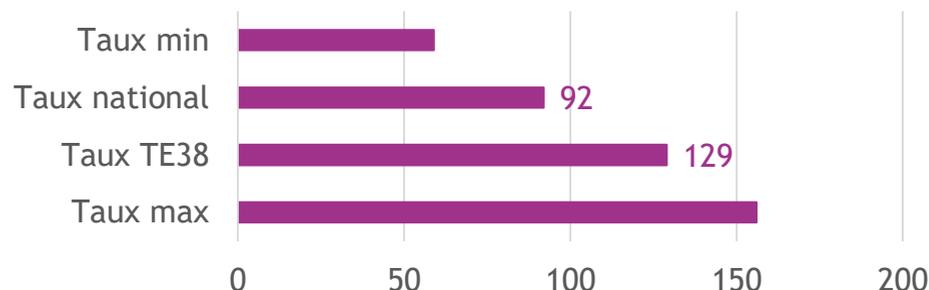
😞 Le nombre de réclamations a fortement augmenté (+24%) pour s'établir à 6 581. Cette hausse est principalement marquée sur les réclamations Linky (+522), les interventions techniques (+511), la relève/facturation (+440).

😞 Le ratio de 129 réclamations pour 10 000 usagers est très élevé et supérieur à la moyenne nationale observée sur 72 AODE.

LES RÉCLAMATIONS ÉCRITES ET ORALES



TAUX DE RÉCLAMATIONS POUR 10 000 USAGERS



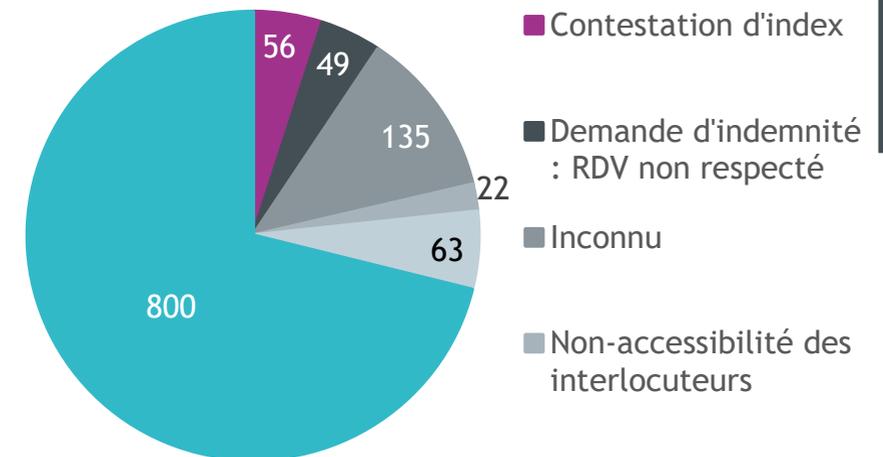
😞 Il est à noter que l'arrivée du compteur Linky et la refonte du système d'information a provoqué des difficultés pour la production des données clientèle notamment des indicateurs relatifs à la relève et aux coupures pour impayés. **TE38 demande à ENEDIS de remédier à ce manquement et de fournir les indicateurs clientèle manquants 2018** afin de suivre au mieux leurs chroniques.



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA MISSION LINKY CONCERNANT LES DONNÉES CLIENTÈLES

- Des données manquantes ou incomplètes : certains indicateurs de performance du déploiement, des données de gestion de la clientèle non transmis et pour certaines à une maille extra-concessive.
- Un taux de ré-interventions à la suite de la pose d'un compteur LINKY de 1,1 % en 2018 légèrement au-dessus de l'objectif national fixé par la CRE de 1%. Ces ré-interventions interviennent après des dysfonctionnements détectés après la pose du compteur par l'entreprise de pose. Elles concernent en majorité des problèmes d'eau chaude sanitaire.
- Le taux de télé-prestations réalisé le jour J par ENEDIS est de 96,6%, soit un taux supérieur à l'objectif national de 94%. Le taux de relevés journaliers réussis est de 98,4% à la maille DR Alpes et est au-dessus de l'objectif national de 95%.
- Un taux de comptes clients ouverts de 4,4% supérieur de 1,4 point à la moyenne nationale. Cet indicateur, très bas, a fait l'objet de commentaires critiques de la Cour des comptes quant aux moyens offerts aux usagers pour suivre leur consommation détaillée.
- Le volume de compteurs non posés est de 10 400 soit 8,8% par rapport aux 118 300 compteurs posés. Les principales causes de non pose sont l'absence du clients (23%), l'erreur d'accessibilité des compteurs (20%), les refus de pose le jour J (14%).
- Le ratio des refus de pose est de 1,4% par rapport aux 118 300 compteurs posés, soit un taux relativement contenu. Enedis a par ailleurs expliqué qu'après une certaine période de refus, le dossier était temporairement classé afin de ne pas harceler le client.
- En 2018, 1 125 réclamations « pose Linky » ont été enregistrées sur la concession soit 0,62 réclamations pour 100 compteurs posés contre 0,82 en 2017. Ce ratio est inférieur à la cible de 1%. Ce volume de réclamations ne prend plus en compte les refus de pose contrairement au début du déploiement. 73 % des réclamations sont directement reçues par ENEDIS, bien identifié comme le gestionnaire du projet de déploiement des compteurs Linky.
- La majorité des réclamations concernent la « non qualité de l'intervention technique » (71%).
- Les qualifications des sous-types ont perdu en précision puisque 135 réclamations concernent le sous-type « inconnu » contre aucune en 2017.
- Les principaux motifs de réclamations sont les difficultés d'eau chaude sanitaire (48%), les index de pose (10%) et le dysfonctionnement des appareils (9%).
- Il est à noter des **fortes hausses des réclamations « interventions techniques »** et « relève/facturation ». Une explication de la part d'ENEDIS est nécessaire afin de vérifier qu'elles ne sont pas en lien avec le déploiement du compteur Linky.

SOUS-TYPE DE RÉCLAMATIONS



LE SERVICE PUBLIC DE FOURNITURE EDF



Les usagers de la concession

401 887 usagers aux tarifs réglementés de vente (TRV) (-3,5%)

401 724 usagers aux tarifs bleus

54 usagers aux tarifs jaunes

109 usagers aux tarifs verts

2 396 GWh consommés (-10%)

5,9 MWh de consommation moyenne par usager au tarif bleu

246 M€ HT de recettes (-8%)

Prix moyen de 10,3 c€ HT/kWh pour un usager au tarif bleu

😊 **Accueil clientèle** : le taux de réussite aux appels téléphoniques est revenu à son niveau de 2016 : 85,7% en 2018 et 2016 contre 79,6 % en 2017 (maille nationale).

En 2018, EDF a demandé 7 942 interventions pour impayés (DPI) qui ont abouti à 1 147 coupures effectives, en baisse de 26 % par rapport à 2017, et 2 287 réductions de puissance dont 1 329 réductions de puissance hivernale.

270 k€ ont été alloués pour le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le département. Environ 1 100 dossiers ont été aidés pour le règlement de factures d'électricité.

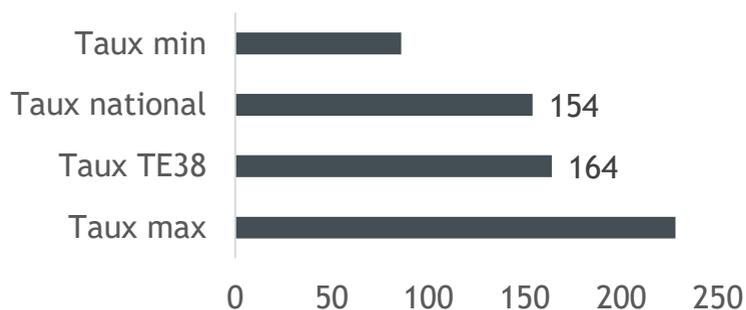
Le taux de réclamations traitées sous 30 jours est de 94,9% et est stable depuis 2015.

😊 Le volume des réclamations intègre les réclamations faites par mail ou internet qui représente 67% du total.

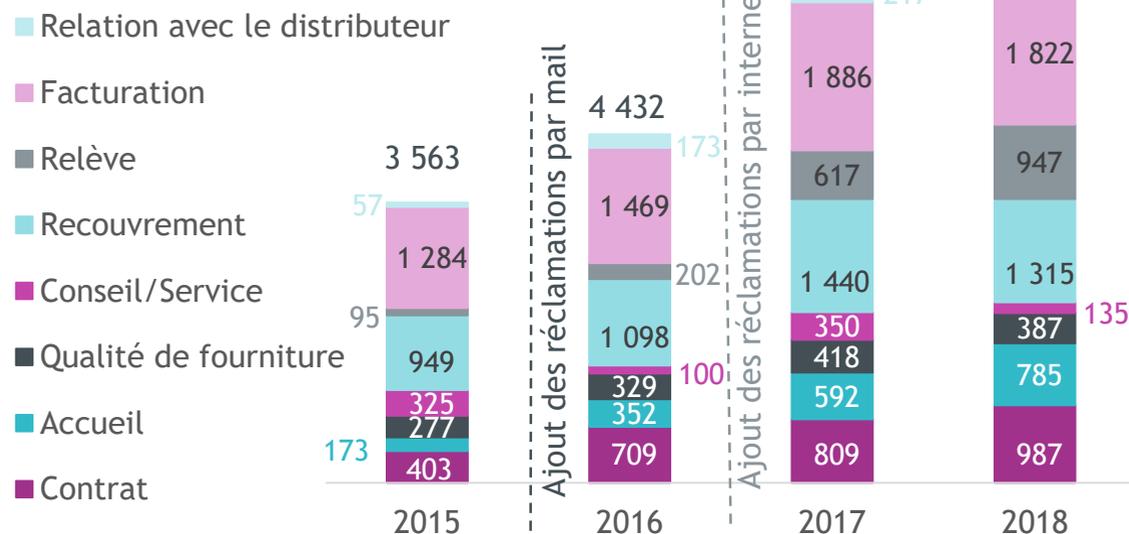
☹️ Le nombre de réclamations est de **6 588** en 2018. Ce chiffre ne comptabilise que les réclamations écrites des usagers aux tarifs bleus résidentiels. Il ne prend pas en compte les réclamations orales, les réclamations des usagers aux tarifs « bleus non résidentiels », jaunes et verts. Cette pratique constitue une entrave au contrôle de concession. Par conséquent, **TE38 réitère sa demande de communication de la totalité du volume de réclamations.**

Le ratio de 164 réclamations pour 10 000 usagers aux tarifs bleus est légèrement supérieur à la moyenne nationale observée sur 72 AODE.

TAUX DE RÉCLAMATIONS POUR 10 000 USAGERS



RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS ÉCRITES PAR ITEM



LES DONNÉES FINANCIÈRES ET COMPTABLES



1 370 M€ Valeur brute	1 810 M€ Valeur de remplacement	755 M€ Valeur nette
138 M€ Provisions pour renouvellement	508,6 M€ Droits du concédant	108 M€ Dette TE38
2 309 k€ Redevance R2	588 k€ Redevance R1	440 k€ Subvention Art 8

Le patrimoine concédé est valorisé à 1 370 M€, en augmentation de 63 M€ sur un an. La **valeur brute par usager est de 2 677 €** et se situe proche de la valeur moyenne obtenue sur 72 AODE (2 769 €/us.).

L'augmentation du patrimoine concédé est la résultante de nombreux flux en 2018 : immobilisation des compteurs Linky (+ 8,1 M€), retraits réels des ouvrages (-10,8 M€), intégration des concentrateurs (+1,3 M€), localisation des ouvrages collectifs de branchements et compteurs C1 à C4 (+8,6 M€).

☹ Le **taux d'amortissement des ouvrages atteint 44,9%**. Supérieur de 1,5 points à la moyenne nationale, il traduit un vieillissement des ouvrages.

☹ Le bilan de la concession affiche une dette de TE38 envers ENEDIS de 108 M€ contre 93 M€ en 2017. Pour rappel, la dette n'était que de 21 M€ en 2010 avant la mise en place de pratiques comptables contestables par ENEDIS.

DE NOMBREUSES ÉVOLUTIONS COMPTABLES EN 2018 :

- 😊 ENEDIS a communiqué un inventaire des ouvrages précisant ouvrage par ouvrage la décomposition du financement entre son financement propre et son financement externe (tiers ou collectivités) permettant de contrôler les droits du concédant.
- 😊 Les ouvrages non localisés représentent 18,5 % du patrimoine contre 20,6 % en 2017. La localisation des ouvrages menée dans le cadre du projet « ADELE » a concerné les colonnes montantes et les dérivations individuelles et est amenée à se poursuivre jusqu'en 2022.
- Les ouvrages « non localisés » totalement amortis ne sont plus retirés de l'inventaire. Ils le sont uniquement lorsqu'ils sont physiquement mis au retrait. Cela entraîne une hausse de valeur brute (+1,7 M€ pour les branchements).
- Des modifications de catégories d'ouvrages ont été faites à l'ouverture de l'exercice 2018. Ainsi, les cellules HTA sont désormais incluses dans les postes HTA/BT, les armements HTA dans les canalisations HTA aériennes et les autotransformateurs HTA/HTA dans les transformateurs HTA/BT.
- ☹ Les travaux de localisation des « colonnes montantes » se sont poursuivis jusqu'en avril 2019. Un **addendum au CRAC 2018** a été ajouté de manière synthétique. Il a conduit à une baisse de la valeur brute des Ouvrages Collectifs de Branchements (OCB) de -1,4 M€ (de 33,2 M€ à 31,8 M€) et à une baisse des provisions pour renouvellement de -0,8 M€ (de 1,6 M€ à 0,8 M€). **TE38 a demandé à ENEDIS de lui transmettre l'inventaire comptable complet intégrant les effets retranscrits dans l'addendum en particulier les impacts détaillés sur les autres passifs. ENEDIS a refusé de transmettre ses éléments, ce qui constitue une entrave au contrôle.**



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA MISSION LINKY CONCERNANT LES ASPECTS FINANCIERS ET COMPTABLES

Les ouvrages liés au déploiement des compteurs Linky comprennent:



- Les **aménagements Linky** correspondent aux platines installées dans les postes HTA/BT pour accueillir les concentrateurs. Ils sont non localisés et affectés sur la concession selon une clé de répartition. Ils sont amortis sur 10 ans. Leur valeur brute est de 1,3 M€ soit 9% de la valeur brute des compteurs Linky immobilisés.

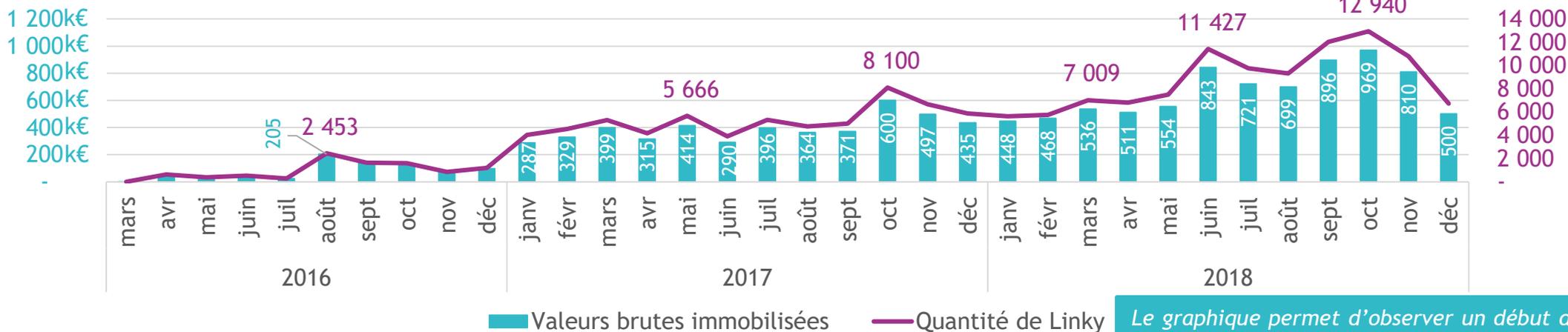


- Les **concentrateurs Linky** font partis des biens propres de la concession depuis 2018. Ils sont déclinés en 13 types selon les générations G1 ou G3, les préséries, les opérateurs (34% pour Bouygues et SFR, et 31% pour Orange). Ils sont localisés dans la base comptable et amortis sur 20 ans. Leur valeur brute est de 1,3 M€ pour 4 075 ouvrages, soit un ratio de coût unitaire de 311 €. Elle représente 9% de la valeur brute des compteurs immobilisés.



- Les **compteurs Linky** sont amortis sur 20 ans. Compte tenu de leur volumétrie, ils ne sont pas immobilisés ouvrage par ouvrage mais par quantités mensuelles et par commune. Les valeurs de remplacement sont strictement identiques aux valeurs brutes et il n'y a pas de dotation aux provisions pour renouvellement. Une faible part des compteurs (0,20%) n'est pas localisée et se trouve « en magasin », c'est-à-dire qu'elle a été posée au moins une fois, mis en service et retirée pour diverses raisons. Les compteurs sont immobilisés selon plusieurs coûts standards pour chaque direction régionale fonction de la génération du compteur G1, G3, la présérie et s'ils sont monophasés ou triphasés. L'ampérage du compteur (60 A ou 90 A) et la marque du fabricant (Itron, Landis & Gyr, Ester, Ziv, Maec et Sagemcom) ne sont en revanche pas pris en compte. Le coût moyen est de 75 € par compteur et se situe dans la moyenne du panel des valeurs observées. La valeur brute des compteurs Linky posés est de 13 M€, multipliée par 2,5 par rapport à 2017.

ÉVOLUTIONS MENSUELLES DES IMMOBILISATIONS DE COMPTEURS LINKY POSÉS



☹ Enedis a refusé de communiquer les données sur le suivi économique et les données financières d'exploitation. Aussi, TE38 ne peut apprécier les gains espérés par le déploiement du compteur comme l'a prévu le modèle économique validé par la CRE (gains sur les investissements évités, sur les pertes non techniques, sur les interventions et la relève).

Le graphique permet d'observer un début de mises en immobilisations et de déploiement en masse en avril 2016. Puis une accélération progressive du rythme entre janvier 2017 et novembre 2018. En 2017, le rythme est en moyenne de 392 k€/mois et 5 300 compteurs posés par mois. En 2018, le rythme est de 8 800 compteurs par mois et 663 k€/mois.

RÉSULTAT DU COMPTE D'EXPLOITATION

Le **compte d'exploitation** présente l'ensemble des produits et des charges d'exploitation du concessionnaire. Une partie de leurs montants est calculée via des clefs de répartition appliquées à des montants collectés à la maille de la Direction régionale Alpes. Ainsi environ 74 % des charges et 11% des produits sont reconstituées. Les autres parts sont natives à la concession.

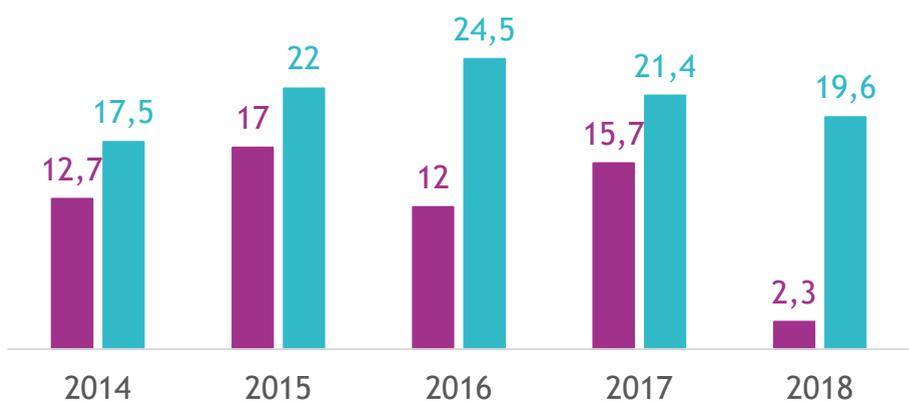
En 2018, le **total des produits** a augmenté de 3,2 M€ et s'établit à **268,4 M€** : hausse des recettes d'acheminement de +1,6 M€ liées à la hausse des volumes et des tarifs du TURPE et hausse de la production stockée immobilisée de + 3 M€, consécutive au déploiement des compteurs linky et à la hausse des dépenses CAPEX.

En parallèle, le **total des charges** a augmenté de 16,7 M€ et s'établit à **266 M€** : hausse de 4,7 M€ pour les dotations aux amortissements, conséquence de la localisation des OCB et DI, hausse de 4,1 M€ pour les autres consommations externes dont pour le compteur Linky et hausse de 0,9 M€ des indemnisations pour les coupures des clients de plus de 5 h cumulées sur l'année.

Le **résultat d'exploitation** est bénéficiaire de **2,3 M€**. Toutefois, ce résultat n'apparaît pas dans le compte d'exploitation de TE38. Enedis affiche le résultat de la concession TE38 de manière identique à toutes ses concessions en ajoutant une contribution à l'équilibre. En 2018, TE38 a bénéficié de la contribution à l'équilibre.

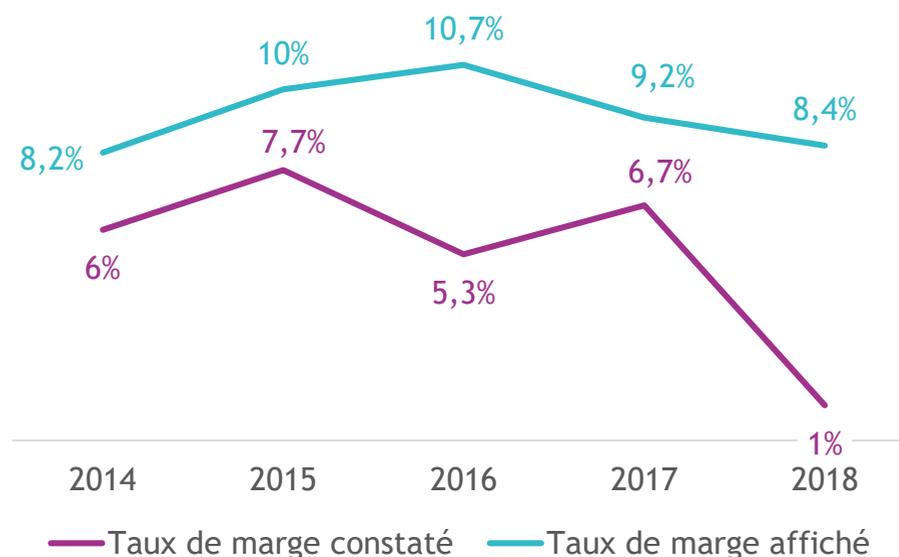
Le taux de marge donne l'indication de la rentabilité de la concession. C'est le rapport entre le résultat de la concession et son chiffre d'affaire net. Le taux de marge de la concession se situe à 1% et est inférieur au taux de marge national de 8,4%.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LA CONCESSION



- Résultat constaté (sans prise en compte de la contribution à l'équilibre)
- Résultat affiché (avec prise en compte de la contribution à l'équilibre)

ÉVOLUTION DES TAUX DE MARGES DE LA CONCESSION



NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION

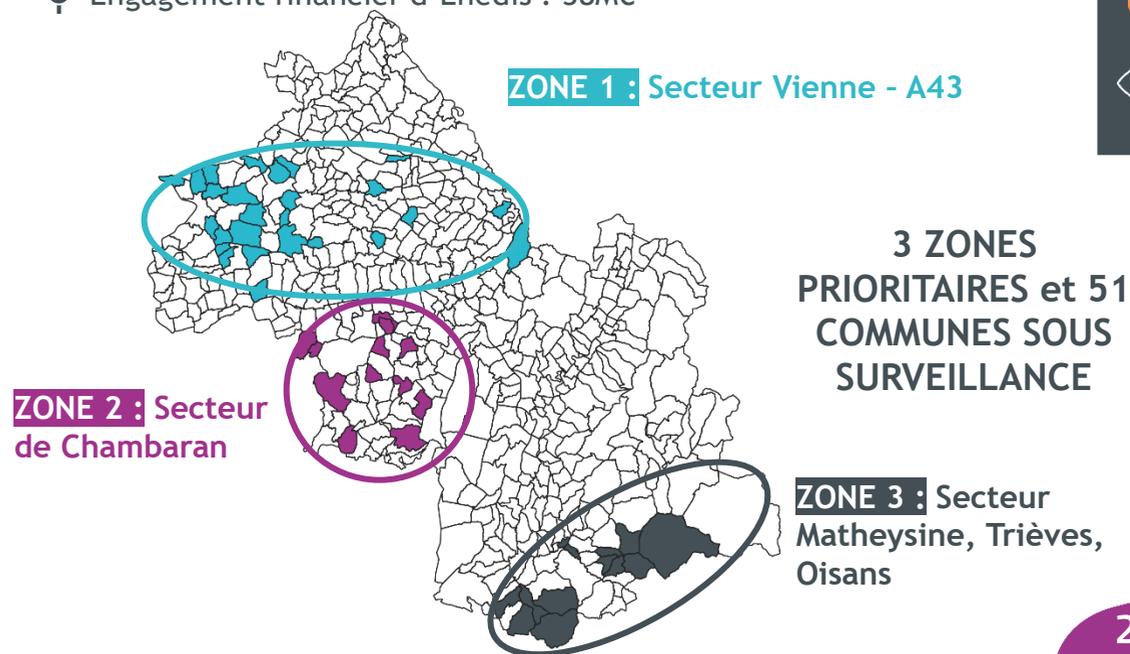
Le nouveau contrat de concession reprend le modèle négocié avec les deux délégataires ENEDIS et EDF par les instances représentatives des collectivités au niveau national (Association France Urbaine et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). Il se caractérise par des avancées significatives sur certains points qui résultent du travail régulier des syndicats auprès des délégataires pour analyser et améliorer les différentes composantes du service public de distribution d'électricité. Par ailleurs, l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de certains travaux sur les réseaux de distribution renforce l'expertise des syndicats en matière de distribution. Parmi ces avancées, il faut souligner l'important travail de diagnostic technique partagé ayant conduit à cibler trois zones géographiques prioritaires d'investissement afin d'améliorer la qualité de l'électricité. Par ailleurs, la définition de valeur repère à la fois techniques portant sur les caractéristiques techniques du réseau et sur la qualité ont servis à construire un schéma directeur des investissements. Ce schéma directeur se décline en programme pluriannuel d'investissements d'une durée de 5 ans. Un mécanisme de suivi régulier de ces programmes, ainsi que leurs révisions au cours du contrat sont également prévus.

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES INVESTISSEMENTS

- Construit sur la base d'un diagnostic partagé avec Enedis
- Mis à jour au cours du contrat
- Ambitions partagées :
 - Réduire l'impact des aléas climatiques (focus sur 3 zones)
 - Moderniser les réseaux HTA, éradiquer les CPI
 - Améliorer le niveau de qualité (BT fils nus)
 - Faire évoluer le réseau électrique et son usage : transition énergétique, intégration des ENR
- Des indicateurs portant sur le patrimoine (longueurs d'ouvrages à traiter ou éradiquer)
- Des indicateurs portant sur la qualité de l'électricité distribuée
 - Maintien voire baisse du (bon) taux d'usagers mal alimentés en tension (1,1%)
 - Amélioration de la continuité de fourniture :
 - 51 communes, issues des 3 zones prioritaires, à amener sous 90min de temps de coupure annuel, pour 194min actuellement
 - Moyenne sur 5 ans
 - Mesuré à l'issue du 3ème PPI
 - Maintien, voire baisse, de l'écart entre le temps moyen de coupure de la concession et national
 - Moyenne sur 5 ans
 - Applicable dès 2020

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI) 2020-2024 (5 ANS)

- Suivi annuel et évaluation avant la fin du PPI pour :
 - mettre à jour le diagnostic
 - construire le PPI suivant
- Objectifs de quantités d'ouvrages à renouveler, moderniser, etc.
 - Exemple : fiabilisation de 90km de lignes HTA « principales » sensibles aux aléas climatiques
- Engagement financier d'Enedis : 38M€



SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES



L'année 2019 a été riche en échanges et partages de données entre TE38 et ENEDIS. TE38 remercie ses interlocuteurs pour leur disponibilité, leur professionnalisme et le travail accompli tout au long de l'année dans le cadre du contrôle et de l'élaboration du nouveau contrat.

Au cours des négociations, TE38 a pu avoir accès à des nouvelles données permettant de réaliser un diagnostic plus fin de la concession et d'échanger sur la politique d'investissement à mener à court et moyen terme. Ensemble, nous nous sommes engagés à renforcer la qualité de l'énergie distribuée ainsi qu'à favoriser la transition énergétique sur la concession.

Lors du contrôle de l'exercice 2018, les agents assermentés ont constaté **des manquements au niveau de la communication des données**. En particulier, certains indicateurs clientèle n'ont pu être fournis du fait de la refonte du système d'information avec l'arrivée du compteur linky. De plus, l'inventaire comptable complet intégrant les effets retranscrits dans l'addendum n'a pas été fourni. Par ailleurs, il a encore été difficile d'obtenir certains fichiers de base: liste exhaustive des raccordements, des réclamations, des motifs Linky. Concernant la qualité de l'énergie distribuée, il est à souligner le changement de méthodologie de détermination des indicateurs qui a contribué à leur forte augmentation. Aussi, malheureusement, la qualité distribuée a encore été fortement impactée par **les aléas climatiques**. **Le critère B est de 10 minutes au-dessus de la moyenne nationale et le taux de départ HTA en contrainte reste élevé.**

Pour le contrôle 2020, TE38 a décidé de **mener plusieurs missions spécifiques, concernant l'efficacité des investissements sur la qualité de l'énergie distribuée, les besoins de renforcement liés à la présence de producteurs, la mise en œuvre de la loi Elan sur les colonnes montantes**. En outre, il conviendra de veiller à l'application des modalités du nouveau contrat entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Concernant EDF, les discussions sur le nouveau contrat ont certes été moins nombreuses que celles avec ENEDIS mais elles ont permis également d'échanger sur l'activité de fourniture des tarifs réglementés de vente aux usagers. Quant à la mission de contrôle, elle s'est déroulée de manière satisfaisante avec notre nouvel interlocuteur concession, M. Bruchon. Après des échanges sur les données générales, l'analyse de quelques dossiers a permis de **vérifier le traitement approprié et humain d'EDF vis-à-vis des usagers de la concession**. TE38 souhaite poursuivre les analyses de dossiers en séance lors du prochain contrôle ainsi que mettre en place des échanges plus réguliers avec son concessionnaire sur ses actions entreprises sur le périmètre de TE38.





Le contrôle des concessions de distribution publique d'électricité est une obligation législative. C'est aussi l'engagement que prend TE38 vis-à-vis des communes adhérentes qui confient au syndicat l'exercice plein et entier du pouvoir concédant.

Le service "concessions" réalise tout au long de l'année un contrôle pertinent et efficace de notre concessionnaire Enedis. On peut regretter que des données ne soient pas disponibles, où que le niveau national ait une conception parfois restrictive des données communicables, et considère le concédant comme un tiers banal. Je salue cependant les services locaux d'Enedis pour leur collaboration lors des opérations de contrôle, que ce soit dans les locaux du concessionnaire, ou par la transmission d'informations nécessaires pour des analyses dans nos services.

Cette confiance, que je crois réciproque, a permis l'établissement d'un diagnostic partagé lors de la négociation pour l'adaptation locale du nouveau contrat de concession. Et à partir de là, la conclusion d'un contrat équilibré.

Bien sûr, chaque année, des points restent à améliorer. L'essentiel étant que le "tamis" soit de plus en plus fin, et, je crois, que c'est le cas, grâce aux services de TE38 et aux missions de contrôle, coordonnées par TE38 au niveau de Territoire d'Energie Auvergne Rhône-Alpes.



Daniel CHARBONNEL, 1er Vice-président en charge des concessions



SERVICE CONCESSIONS : CONTACTS



Bruno VIORNERY - Chef de service



bviornery@te38.fr



04 76 03 38 45



Marlène GHILARDI - TCCFE, redevances



mghilardi@te38.fr



04 76 03 03 26



Katell ATHANE - Contrôle des concessions



kathane@te38.fr



04 76 03 37 19



territoire
d'énergie
ISÈRE

27 rue Pierre Séward
38 000 Grenoble

04 76 03 19 20

contact@te38.fr



www.te38.fr



@TE_Isere